



**DELEGATIONS  
CONSENTIES AU  
MAIRE :  
COMPTE RENDU  
AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2018/39

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 septembre 2018

*PRESENTS* : MM Gilbert MICHEL, Jean-Pierre COING, Hugues BEAUME, Guy BERARD, Roger GIRAUD, Florence GONON, Delphine MIALON, Daniel VIN

*EXCUSES* : François PINATEL (pouvoir à Roger GIRAUD),

*Secrétaire de séance* : Daniel VIN.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Engagement du personnel temporaire :*

BONNARD Evelyne : du 31 août 2018 au 5 juillet 2019.

*Prolongation de la durée de contrat du personnel temporaire :*

JOUANNY Abel : du 04 au 17 août 2018.

ROUSSET Sébastien : du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2018.

MICHEL Martine : du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 2018.

*Décision du 16 juillet 2018* : acceptation du devis de l'entreprise SIGNALS pour la fourniture de panneaux de signalisation. Montant du devis : 1 914,26 € TTC.

*Décision du 23 juillet 2018* : acceptation du devis de l'entreprise RTM pour une visite de contrôle des ouvrages pare-pierres en amont de la route d'Emparis. Montant du devis : 3 900 € TTC.

*Décision du 13 août 2018* : acceptation des devis de l'entreprise ACRITEC pour la vérification des installations électriques des refuges des Clots et des Mouterres. Montant total des 2 devis : 885,60 € TTC (442,80 € TTC pour chaque site).

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

